



Bilan de compétences individuel

1. Nos modalités d'intervention

Accompagner les professionnels du droit en offrant les clés nécessaires pour faire le point sur leur pratique professionnelle et aborder une éventuelle transition professionnelle

Depuis près de 15 ans, Deinceps accompagne des avocats et professionnels du droit en questionnement professionnel via un dispositif spécifique appelé « bilan de compétences », animé par des coachs et consultants ayant une parfaite connaissance des métiers du droit pour les avoir réellement exercés ou côtoyés de très près. Cette parfaite connaissance des spécificités de ce champ permet une parfaite appréhension et compréhension des problématiques rencontrées.

Le bilan de compétences individuel poursuit les objectifs suivants :

- Faire le bilan de son parcours professionnel en y intégrant les aspects personnels en lien avec sa réflexion sur sa vie professionnelle
- Analyser ses compétences et aptitudes professionnelles : établir la liste de ses compétences et de ses ressources
- Apprendre à parler de soi / mieux se connaître, notamment à travers ses comportements privilégiés en situation professionnelle, ses motivations et ses valeurs
- Elaborer un projet professionnel ou, le cas échéant, de formation, qui soit réaliste et réalisable
- Définir les étapes de son évolution professionnelle à travers un plan d'action concret et précis
- Devenir acteur de son projet



1. Nos modalités d'intervention

Un parcours conforme aux dispositions du Code du travail permettant la prise en charge au titre du CPF

Conformément à l'article R. 6313-4 du Code du travail, le bilan de compétences proposé par Deinceps comprend les trois phases prévues par le législateur à savoir :

Une phase préliminaire qui a pour objet de :

- analyser la demande et le besoin du bénéficiaire,
- déterminer le format le plus adapté à la situation et au besoin,
- définir conjointement les modalités de déroulement du bilan.

Une phase d'investigation qui permet au bénéficiaire :

- soit de construire son projet professionnel et d'en vérifier la pertinence,
- soit d'élaborer une ou plusieurs alternatives.

Une phase de conclusion, par la voie d'entretiens personnalisés, qui permet au bénéficiaire de :

- s'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation,
- recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels,
- prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire de bilan.

Cette dernière phase se termine par la présentation au bénéficiaire des résultats détaillés et d'un document de synthèse. Pour mémoire, les résultats du bilan sont la seule propriété du bénéficiaire et ne peuvent être communiqués à un tiers qu'avec son accord.

3. Nos modalités d'intervention

Un parcours en 7 séances dont une séance préliminaire gratuite

Séance de prise de contact : "Un premier entretien gratuit" (Phase préliminaire)

Objectif : recueillir les éléments utiles sur la situation du bénéficiaire, expliquer la démarche et valider le besoin du bénéficiaire.

Format et durée : présentiel ou distanciel - 1 heure

Séance 1 : "Analyse du parcours et détermination des attentes" (Phase préliminaire)

Objectif : poser le cadre; retracer et analyser le parcours du bénéficiaire; comprendre ses choix d'orientation et d'évolution; déterminer ses attentes sous la forme d'objectifs et définir des critères de mesures en lien avec ces objectifs.

Format et durée : présentiel ou distanciel - 2 heures

Séance 2 : "Inventaire des compétences / ligne de vie" (Phase d'investigation)

Objectif : inventaires des compétences / expertises (savoir-être et savoir-faire) ; inventaire des réalisations marquantes (traçage de la courbe de vie / évolution).

Format et durée : présentiel ou distanciel - 3 heures

Séance 3 : "Mieux se connaître / se comprendre " (Phase d'investigation)

Objectif : identifier sa base de personnalité / ses comportements, comprendre ses besoins psychologiques, examiner ses valeurs et l'impact sur ses propres motivations. La séance s'appuie sur le débriefing participatif d'un inventaire de personnalité et sur des apports théoriques en analyse transactionnelle.

1. Nos modalités d'intervention

Séance 4 : "Pistes d'évolution et perspectives" (Phase d'investigation)

Objectif : Identifier des métiers, des pistes d'évolution ou d'orientation professionnelle;

Repérer les atouts / freins vis-à-vis de ses projets/métiers;

Identifier les compétences adaptées et/ou transférables vers ces métiers;

Confronter ces pistes professionnelles aux opportunités en présence.

Format et durée : présentiel ou distanciel - 2 heures

Séance 5 : "Projet / conditions de mise en œuvre" (Phase d'investigation et de préparation à la conclusion)

Objectif : Définir son projet;

Définir les modalités de mise en œuvre et les étapes à suivre;

Prendre conscience de ce à quoi on va devoir renoncer et des risques d'échec;

Prévoir des alternatives.

Format et durée : présentiel ou distanciel - 2 heures

Séance 6 : "Conclusion" (Phase de conclusion)

Objectif : Valider le(s) projet(s) professionnel(s) retenu(s);

Confirmer les besoins éventuels de formation et les financements possibles;

Finaliser le plan d'action;

Remise de la synthèse du bilan.

Format et durée : présentiel ou distanciel - 2 heures

2. Notre approche

Une connaissance du métier d'avocat et des spécificités de cette profession

Notre équipe est composée de trois coachs et consultants dédiés à l'accompagnement des avocats et des professionnels du droit. Nous avons tous les 4 côtoyé de très près la profession d'avocat (pour trois d'entre nous, nous avons effectivement exercé la profession d'avocat pendant +/- 10 ans), ce qui nous donne une parfaite appréhension et compréhension des problématiques rencontrées par les avocats.

Notre vécu d'avocat et notre expérience dans l'accompagnement de la profession au quotidien depuis près de 15 ans nous permettent de dire **ô combien les avocats se sentent démunis et isolés face aux nombreux questionnements qui les traversent :**

Comment retrouver de la motivation, comment me redynamiser ? Je suis arrivé(e) au bout d'un cycle, je ne sais pas quelle direction prendre ? Comment savoir si les difficultés que je rencontre sont liées à la profession ou à la manière dont je l'exerce ? Suis-je encore sûr(e) de vouloir exercer cette profession ? Comment solidifier ce que j'ai réussi à construire ? Je suis à la croisée des chemins, quelle direction prendre, m'installer, m'associer, chercher une autre collaboration, quitter la profession ? Je ne me sens pas épanoui(e), quelle conclusion en tirer ? J'ai besoin de retrouver du sens, comment faire ? Je suis bloqué(e), comment reprendre confiance ? Je tourne en rond, comment casser cette spirale ?... Je suis épuisé(e) face à toutes ces réformes... Je me sens isolé(e)...

C'est précisément pour aider nos anciens confrères à répondre à ces questionnements et à redevenir pleinement acteurs de leur vie professionnelle que nous proposons des accompagnements professionnels sous la forme de bilan de compétences individuels et collectifs.

2. Notre approche

Permettre au bénéficiaire de prendre du recul sur sa vie professionnelle pour en reprendre la maîtrise

Le bilan de compétences individuel que nous proposons est une combinaison entre outils traditionnels du bilan de compétences et outils et méthodes propres au coaching.

L'objectif est de permettre au bénéficiaire de clarifier sa situation et qu'il trouve lui-même ses propres réponses pour reprendre la maîtrise de sa vie professionnelle. Nous n'orientons donc pas les personnes que nous accompagnons.

Les 6 séances sont interactives et construites autour de moments de transmission de contenus, d'exercices pratiques et de mise en situation.

Les séances sont espacées de 15 jours afin de permettre au bénéficiaire de s'approprier le contenu de la séance et de continuer à cheminer. Entre chaque séance, nous proposons au bénéficiaire des pistes de réflexion et des exercices à réaliser, ce qui lui permet de continuer à avancer, de « s'approprier » plus encore les sujets abordés en séance et de mener des réflexions qui nécessitent d'être seul face à soi-même.

Un compte-rendu de séance est systématiquement envoyé au bénéficiaire à l'issue de chaque séance reprenant les thématiques, contenus et outils abordés.

2. Notre approche

Le bilan de compétences individuel : un accompagnement intégrant la déontologie de l'avocat

Ayant nous-mêmes prêté le serment d'avocat ou ayant toujours travaillé avec et pour des avocats, les principes déontologiques de la profession ont une valeur essentielle et nos accompagnements en sont imprégnés.

En début d'accompagnement, nous posons un cadre très clair avec le bénéficiaire qui inclut notamment le respect de la confidentialité, la liberté de la parole, le respect et le non-jugement. Nous rappelons ce cadre à chaque début de séance.

Le bénéficiaire est accompagné par le même prestataire durant tout le bilan de compétences.

3. Nos retours d'expériences

Le bilan de compétences individuel auprès d'avocats : une méthode expérimentée auprès de 500 avocats*

En près de 15 ans, nous avons accompagné plus de 500 avocats dans le cadre de bilan de compétences individuels dans toute la France. Les enquêtes menées sur 2022 et 2023 indiquent un taux de satisfaction de 100%. Les points forts qui reviennent sont les suivants :

- Bonne connaissance du métier pour l'avoir nous-mêmes exercé ce qui permet à l'avocat(e) de se sentir tout de suite compris et en confiance
- Ouverture à d'autres univers que le droit
- Écoute
- Présence
- Non-jugement
- Confiance
- Adaptabilité
- Accès à nos réseaux (chasseurs de têtes, confrères, ...) pour la mise en œuvre du projet retenu

Depuis la crise sanitaire de 2020, nous accompagnons les avocats tant en présentiel qu'en distanciel, la visio étant tout à fait compatible avec cette démarche. Si cela est géographiquement possible pour le bénéficiaire, nous lui proposons de se rencontrer *a minima* une fois durant le parcours. Nous proposons des horaires d'accompagnement compatibles avec les contraintes de l'exercice de la profession (décalage de séance pour cause de référé d'heure à heure ou de présence à une garde à vue, par exemple).

*A ce jour, Deinceps a accompagné près de 500 avocats en bilans de compétences individuels dans toute la France et plus de 1.000 avocats dans le cadre de bilans de compétences collectifs organisés par le Barreau de Paris depuis 2020

3. Nos retours d'expériences

Le bilan de compétences individuel auprès d'avocats : une méthode expérimentée auprès de plus de 500 avocats

Notre expérience nous permet d'opérer les constats suivants :

- (i) Environ 80% des avocats accompagnés (re)décident de rester dans la profession. Il s'agit d'un véritable choix
- (ii) Parmi cette première catégorie, 100% mettent en place des changements pour mieux vivre la profession et reprendre la maîtrise de leur vie professionnelle (changement de cabinet, association, installation, changement de locaux, développement d'une activité accessoire, ouverture d'un cabinet secondaire, embauche d'un collaborateur / d'une collaboratrice, etc.)
- (iii) Environ 20% décident de quitter la profession à l'issue du bilan de compétences
- (iv) Parmi ces 20%, environ la moitié décide de rester dans le droit (juriste d'entreprise, magistrature, ...)

L'autre moitié décide de se réorienter ou se reconvertir. Le plus souvent, ces projets de réorientation ou reconversion nécessitent la mise en place d'une formation. Les avocats n'étant pas éligibles à un congé de formation, cette formation se fait dans la plupart des cas en parallèle de la poursuite de l'activité professionnelle, le temps que son nouveau projet professionnel se mette en place. Certains obtiennent une prise en charge de leur formation de reconversion par le FIF-PL (plafonnée à 2.000€ par individu).

4. Notre programme détaillé



Séance préliminaire (durée : 1 heure) "Prise de contact et rencontre" (Phase préliminaire)

Objectifs :

Comprendre, au travers d'un échange téléphonique, en présentiel ou par visio, les raisons qui motivent l'avocat(e) à entreprendre un bilan de compétences individuel afin de s'assurer que la démarche est adaptée à ses besoins. Cette séance préliminaire se déroule en deux temps.

1. L'avocat(e) expose sa situation et son contexte à l'accompagnant qui l'écoute sans intervenir
2. L'accompagnant explique les modalités du bilan de compétences tant sur le fond que sur la forme et s'assure que l'avocat s'est bien approprié le déroulement et la philosophie du bilan.

A l'issue de cet échange, l'accompagnant envoie les éléments utiles à l'avocat(e) :

- Devis
- Convention
- Démarches pour constitution du dossier CPF

Si l'avocat(e) décide d'entreprendre la démarche, une première date de séance est fixée directement entre l'accompagnant et le bénéficiaire suite, le cas échéant à la constitution du dossier CPF.

N.B : L'avocat a bien évidemment la possibilité de rencontrer plusieurs intervenants chez Deinceps pour choisir celui avec lequel il souhaite être accompagné.

4. Notre programme détaillé



Séance 1 (durée : 2 heures) "Analyse du parcours et détermination des attentes" (Phase préliminaire)

Objectifs :

- (i) Initier la démarche en permettant au bénéficiaire, en se racontant, de conscientiser les éléments importants de son parcours
- (ii) Recueillir un ensemble d'éléments sur le parcours professionnel et personnel du bénéficiaire et les contraintes de son environnement afin de pouvoir l'aider à construire un projet professionnel qui soit réaliste et raisonnable au vu de sa réalité et de son écosystème
- (iii) Formaliser les attentes du bénéficiaire par rapport au bilan de compétences
- (iv) Activer les états du moi enfant libre/parent normatif/adulte du bénéficiaire

Méthode pédagogique :

Cette séance s'appuie sur un questionnaire visant à initier une introspection préalable et nécessaire à la réflexion et à la prise de recul sur sa pratique professionnelle.

Outils utilisés :

- Analyse transactionnelle
- Écoute active
- Reformulation

Livrables fournis au bénéficiaire et acquis :

A l'issue de cette séance, le bénéficiaire a déterminé ses attentes du bilan qu'il(elle) entreprend. Ces attentes sont nécessairement personnelles et uniques.

Les objectifs contractualisés avec le consultant et les indicateurs permettant de s'assurer de l'atteinte des objectifs en fin de bilan sont repris par l'accompagnant dans le compte rendu de la séance, à charge pour le bénéficiaire de les relire pour apporter les amendements nécessaires et les valider.

Entre cette première séance et la seconde, il est demandé au bénéficiaire de répondre à un certain nombre de questions portant sur sa situation professionnelle actuelle de nature à lui permettre de faire un premier "bilan".

4. Notre programme détaillé



Séance 2 (durée : 3 heures)

“Inventaire de compétences et ligne de vie” (Phase d'investigation)

Objectifs :

- (i) Revenir sur des expériences et des points forts de la vie, avec ancrages des expériences vécues
- (ii) Activer les ressources émotionnelles du bénéficiaire et lui faire prendre conscience de leur importance dans son cheminement
- (iii) Faire émerger ressources et compétences, deuil(s) à acter et points de blocage empêchant le bénéficiaire d'avancer à ce stade
- (iv) Conscientiser points forts, talents, envies, croyances limitantes, freins, blocages et aides mobilisables

Méthode pédagogique :

Lors de cette séance, il est proposé au bénéficiaire de revisiter ce qui a été important dans sa vie (sur tous les plans) en s'affranchissant des lettres et des chiffres et donc, en « dessinant ». Le dessin et l'expression par la symbolique permettent de mobiliser d'autres zones de son cerveau afin qu'il puisse regarder sa situation autrement.

Outils utilisés :

- Ligne de vie (outil de pratique narrative)
- Extraction des compétences, ressources, points de vigilance, deuils et points de blocage

Livrables fournis au bénéficiaire et acquis :

A l'issue de cette séance, le bénéficiaire repart avec une représentation graphique de ce qu'il identifie comme « important dans sa vie ». Il a également établi une liste de compétences, de ressources, points de vigilance, deuils et points de blocage. Avant la prochaine séance, il lui est demandé de remplir 2 inventaires de personnalité sur une plateforme en ligne « Assessfirst » et de répertorier une dizaine d'expériences professionnelles positives en ciblant ce qu'il a aimé au cours de ces expériences et ce qu'il a mis en œuvre en termes de compétences, qualités, savoir-faire et savoir-être.

4. Notre programme détaillé



Séance 3 (durée : 2 heures)

“Identifier ses modes de fonctionnement préférentiels et ses zones d'inconfort ” (Phase d'investigation)

Objectifs :

- (i) Comprendre, au travers d'inventaires de personnalité et de motivation comment les modes de fonctionnement privilégiés et les interactions du bénéficiaire en situation professionnelle vont générer des zones de confort ou d'inconfort en fonction du contexte et des circonstances.
- (ii) Débriefing d'un inventaire de personnalité que le bénéficiaire aura complété sur une plateforme en ligne entre la séance 2 et la séance 3.
- (iii) Identifier ses drivers et leurs impacts : comment perfectionnisme, goût de l'effort, volonté de faire plaisir, peur de la faiblesse et empressement influent-ils sur le comportement du bénéficiaire ?
- (iv) Décrypter les enjeux pour soi et pour l'autre dans les différentes interactions professionnelles et les conséquences sur les modes de communication (posture, positionnement, schémas, conséquences sur la relation, etc.)

Méthode pédagogique :

La séance s'appuie sur le débriefing d'un inventaire de personnalité et sur des apports théoriques en analyse transactionnelle. L'inventaire de personnalité d'Assessfirst, leader incontesté des inventaires de personnalité permet d'identifier aussi bien les zones de confort et d'effort que les tâches et environnements qui correspondent au bénéficiaire. Chacun des 20 indicateurs spécifiques est expliqué au moyen d'exemples concrets rattachés aux réalités de la profession, ce qui facilite l'identification et l'appropriation des concepts par le bénéficiaire.

Outils utilisés :

- Assessfirst
- Analyse transactionnelle (états du moi, positions de vie)
- Drivers
- Triangle de Karpman

Livrables fournis au bénéficiaire et acquis :

Le participant repart avec un débriefing individualisé de son inventaire de personnalité et est ainsi en mesure de déterminer d'où viennent certaines de ses difficultés (causes endogènes notamment). Pour la séance suivante, il lui est demandé de venir avec une liste de 12 à 15 « fiches métiers » qu'il aura sélectionnées de manière intuitive.

4. Notre programme détaillé



Séance 4 (durée : 2 heures) "Pistes d'évolution et perspectives" (Phase d'investigation)

Objectifs :

- (i) Permettre au bénéficiaire d'identifier ce qui est important pour lui quand il s'agit d'activité professionnelle
- (ii) Se projeter dans un ou des projet(s) professionnel(s) à partir de fiches métiers sélectionnées de manière intuitive par le bénéficiaire (méthode du portrait-robot)
- (iii) Travailler sur l'image et la communication du bénéficiaire (CV, entretiens, pitch, identité professionnelle)

Méthode pédagogique :

Exercices et apports théoriques.

- (i) Lors de la séance le bénéficiaire exprime en 2/3 mots, pour chacune des fiches métiers ce que le métier en question évoque pour lui. Le bénéficiaire est ensuite invité à conscientiser ce que les mots-clés révèlent de ses représentations vis-à-vis d'une activité professionnelle et à les regrouper par « champs ».
- (ii) Puis, à l'aide d'un outil appelé le « cercle d'or », nous proposons au bénéficiaire de repenser son activité professionnelle sous trois angles : celui du sens, celui de l'environnement et celui du statut et missions concrètes selon l'activité exercée. Des exemples concrets sont donnés afin que le bénéficiaire se l'approprie et identifie très précisément à quel(s) niveau(x) se situent les tensions / difficultés potentielles et les enjeux pour lui.

Outils utilisés :

- Fiches métiers (portrait-robot)
- Cercle d'or

Livrables fournis au bénéficiaire et acquis :

A l'issue de la séance, le bénéficiaire repart avec une liste de ses « incontournables » dans une activité professionnelle. Il repart aussi avec une « boussole » pour identifier ses priorités en termes de tâches, environnement et sens. Pour la prochaine séance, il est invité à commencer à tracer sa « feuille de route ».

4. Notre programme détaillé



Séance 5 (durée : 2 heures)

“Rassembler les différents apports des séances en vue de construire sa feuille de route” (Phase d'investigation et de conclusion)

Objectifs :

Permettre au bénéficiaire de synthétiser les apports et prises de conscience qui ont émergé depuis le début du parcours et préparer sa feuille de route.

Pour ce faire, le bénéficiaire répond à des questions leur permettant de mettre par écrit :

- (i) ses prises de conscience
- (ii) son projet
- (iii) les étapes permettant la réalisation de son projet

Il travaille en séance sur un exercice de visualisation pour déterminer où et comment il veut y aller.

Méthode pédagogique :

Présentation par le bénéficiaire de la pré-synthèse qu'il a rédigée ; échanges avec lui sur les points qui restent en option ou les points sur lesquels il a eu plus de difficultés à répondre. La pré-synthèse aide le bénéficiaire à construire une feuille de route la plus réaliste et précise possible. Le consultant accompagne le bénéficiaire en l'invitant à s'appuyer sur les apports des séances passées.

Par un exercice de projection réalisé en séance, le bénéficiaire est invité à visualiser très concrètement son projet : quel environnement, quelles compétences, quels outils, quelles étapes, définition d'un rétroplanning avec des échéances. Où vais-je et comment vais-je y parvenir ?

Outils utilisés :

- Questionnaire de pré-synthèse
- Pyramide de Dilts

Livrables fournis au bénéficiaire et acquis :

A l'issue de la séance, le bénéficiaire repart avec une ébauche concrète de son projet ou des options à creuser. Pour la séance suivante, il lui est demandé de poursuivre son travail de réflexion et de venir avec un texte important à ses yeux.

4. Notre programme détaillé



Séance 6 (durée : 2 heures) "Phase de conclusion"

Objectifs :

- (i) Permettre au bénéficiaire de prendre son autonomie à l'issue du bilan
- (ii) S'assurer que le bénéficiaire a suffisamment détaillé son projet et les différentes étapes dudit projet
- (iii) Valider la synthèse remise par le consultant
- (iv) Faire émerger les valeurs cardinales du bénéficiaire afin qu'il soit en mesure de prendre des décisions éclairées
- (v) Clôturer le processus de bilan

Méthode pédagogique :

Apports théoriques, mises en situation, questionnement et exploitation du texte apporté par le bénéficiaire pour en faire émerger ses valeurs

Outils utilisés :

- Document de synthèse
- Texte des « valeurs »

Livrables fournis au bénéficiaire et acquis :

Le bénéficiaire repart avec le document de synthèse du bilan qui lui est remis par le consultant et qu'il a validé au cours de la séance.

Si nécessaire, des amendements sont apportés à ce document afin qu'il représente une réalité reconnue par le bénéficiaire.

Celui-ci repart également avec l'exploitation de son texte et ses valeurs cardinales qui en ont émergé.

5. Notre document de synthèse



Objectifs de la synthèse remise au bénéficiaire :

- (i) Un document de synthèse est remis au bénéficiaire, qui repart de cette façon avec un document recensant les résultats détaillés de l'ensemble des séances
- (ii) Cette synthèse rédigée a fait l'objet d'un échange avec le bénéficiaire lors de la séance 6, lequel a donc été à même de s'exprimer afin de modifier ou ajouter des éléments à ce document, le cas échéant
- (iii) Cette synthèse permet au bénéficiaire :
 - d'ancrer par écrit ses compétences personnelles et professionnelles, ses aptitudes et ses motivations afin de les valoriser
 - d'exposer de manière claire et détaillée son projet professionnel ou, le cas échéant, son projet de formation
 - d'utiliser ses atouts comme un instrument de mise en œuvre et de réussite de son projet professionnel

Plan détaillé de la synthèse remise au bénéficiaire :

Le document comprend les thématiques suivantes :

- I.** Contexte de la demande du bénéficiaire (événements déclencheurs, qu'est ce qui a amené le bénéficiaire à faire ce bilan?)
- II.** Attentes et objectifs du bénéficiaires (reprise des objectifs et des critères de mesure)
- III.** Principales prises de conscience du bénéficiaire par rapport à sa situation actuelle et à venir
- IV.** Description du projet professionnel ou le cas échéant de formation du bénéficiaire
- V.** Bénéfices attendus par le bénéficiaire par rapport à son / ses projets professionnels ou de formation
- VI.** Principales modalités et étapes nécessaires à la mise en œuvre du ou des projets professionnels du bénéficiaire
- VII.** Renoncements et concessions du bénéficiaire par rapport à sa situation actuelle
- VIII.** Points de vigilance du bénéficiaire dans la mise en œuvre de son projet professionnel
- IX.** Les conditions et moyens favorisant la réalisation de son projet professionnel

6. Notre suivi post-bilan



Post-bilan

“Évaluer et soutenir la mise en œuvre du projet”

Objectifs :

Évaluer et soutenir le bénéficiaire dans la mise en œuvre de son projet professionnel.

(i) Dans les 3 à 6 mois qui suivent la fin du bilan de compétences, le consultant reprend contact avec le bénéficiaire afin de mesurer les conditions de mise en œuvre du projet professionnel et d'identifier, le cas échéant, d'éventuels blocages afin de les lever et de l'accompagner dans le déploiement de son projet;

(ii) Par ailleurs, le consultant évalue la satisfaction du bénéficiaire au travers d'un questionnaire *à froid* qui lui est transmis 6 mois après la fin du bilan de compétences.

7. Les modalités financières

Intitulé de l'intervention	Participants	Prestations	Budget HT (TVA 20%)
<i>"Bilan de compétences individuel"</i>	aucun prérequis	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> préparation, supports et compte rendus inclus<input type="checkbox"/> accès à la plateforme Assessfirst, passation, transmission des rapports, débriefing des inventaires de personnalité<input type="checkbox"/> 1 consultant/coach dédié<input type="checkbox"/> 6 sessions espacées d'environ 2 semaines pour un total de 13 heures d'accompagnement individuel, en présentiel et/ou en visio<input type="checkbox"/> durée moyenne d'un bilan : 3 mois	forfait de 2.100 HT

8. Modalités de prise en charge via le compte CPF du bénéficiaire

“Les 6 étapes pour la prise en charge de son CPF et la création de son dossier”

1. Création de son compte CPF par le bénéficiaire

Afin de connaître le montant de ses droits CPF, le bénéficiaire doit créer son compte CPF à partir de ce lien:

<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>

2. Création d'une demande d'inscription par le bénéficiaire

Puis, pour la création de son dossier et la prise en charge de ses droits CPF, le bénéficiaire doit effectuer les démarches suivantes :
Aller sur le lien:

https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/45045174500050_bc/45045174500050_deinceps

3. Création de son identité numérique par le bénéficiaire

Dans le cadre de cette étape, le bénéficiaire doit créer son identité numérique sur le site de la banque postale : 🕒 temps 10 min (il faut se munir de sa carte d'identité ou de son passeport et de son téléphone)

4. Créer votre dossier d'inscription

Il convient de cliquer sur l'onglet « demander un devis ». Cette étape n'est possible qu'après la création de l'identité numérique.
Il convient de cliquer à nouveau sur le lien:

https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/45045174500050_bc/45045174500050_deinceps

9. Modalités de prise en charge via le compte CPF du bénéficiaire

“Les 6 étapes pour la prise en charge de son CPF et la création de son dossier”

4. Demande de devis par le bénéficiaire

Le bénéficiaire doit ensuite cliquer sur l’onglet « demander un devis ». Cette étape n’est possible qu’après la création de l’identité numérique

5. Validation du dossier par Deinceps

Ensuite, les consultants de Deinceps reçoivent un mail indiquant que le dossier du bénéficiaire a été créé ; le consultant en charge du dossier peut alors valider le dossier en renseignant les dates d’entrée et de sortie de formation et en adaptant le coût au montant des droits CPF du bénéficiaire, le différentiel lui étant facturé directement. Un délai de rétractation de 15 jours est à respecter entre la date de validation du dossier et la date de la première séance. En conséquence, la première séance du bilan de compétences ne peut être programmée qu’à l’issue de ce délai.

6. Validation du dossier par le bénéficiaire

Enfin, le bénéficiaire doit valider son dossier dans les 4 jours suivant la validation par Deinceps.

10. Notre société et nos intervenants



La société Deinceps, fondée en 2003, est spécialisée dans l'accompagnement des professions du droit et des dirigeants.

Deinceps intervient sous différentes formes : coachings, formations, médiations, bilans de compétences, outplacements ... auprès des avocats, cabinets d'avocats, Ordres des avocats, écoles d'avocats.





William Cargill

- Ancien Avocat au barreau de Paris
- Executive Coach HEC Paris
- Médiateur certifié ESCP Europe/CMAP

Particulièrement au fait de la de la spécificité des métiers du droit que j'ai pratiqués, j'ai pu, au travers de mon parcours d'avocat d'affaires, de chasseur de têtes, de coach, de formateur et de médiateur, mesurer l'importance de l'Humain dans le monde professionnel.

Depuis plus de vingt ans, j'accompagne mes clients, en France et à l'étranger, avec pour objectif que mon intervention leur permette de franchir une étape, de retrouver du confort et de développer leur potentiel.

Attaché aux notions de sens et d'équilibre, j'ai fondé Deinceps, cabinet d'accompagnement dédié aux avocats et aux dirigeants.

Certifié coach HEC Paris et médiateur ESCP-CMAP, je suis particulièrement sensible aux sujets touchant aux transitions et à la notion de place.

J'aime la philosophie, voyager (notamment en Afrique), établir des ponts entre les gens et les cultures et pratique la plongée sous-marine.



Stéphanie Bertacchini

- Ancienne Avocate au barreau de Paris
- Executive Coach HEC Paris
- Certifiée DISC
- Psychopraticienne en analyse transactionnelle

J'ai exercé la profession d'avocat en droit du travail durant près de 10 ans. Je suis particulièrement sensible aux évolutions qui touchent cette profession. Je suis convaincue qu'il s'agit d'une profession en pleine mutation, qui a besoin d'être accompagnée au plus près pour réussir une transition rendue nécessaire.

Mon expérience en tant qu'avocate en droit du travail m'a exposée à des situations humaines complexes que le monde du travail peut générer : légitimité, positionnement et souffrances au travail (harcèlement moral, burn-out, bore-out...). Je suis convaincue qu'une meilleure connaissance de soi est de nature à favoriser une meilleure coopération entre les différents acteurs.

Je suis aujourd'hui coach certifiée HEC, certifiée sur l'outil de personnalité DISC et formée à l'analyse transactionnelle. Je dispense des formations sur les soft skills auprès du barreau de Paris, d'associations de juristes et d'équipes juridiques en entreprise. Je mène des coachings individuels et collectifs majoritairement auprès d'avocats, ainsi que des bilans de compétences.

Très curieuse, je me nourris de découvertes, tant au niveau professionnel que personnel.



Séverine Charbonnel

- Ancienne Avocate au barreau de Paris
- Executive Coach HEC Paris
- Certifiée MBTI

Avocate pendant 20 ans dans des cabinets d'affaires, j'ai réalisé après un bilan de compétences et un travail d'introspection que je souhaitais désormais positionner l'Humain au cœur de mon activité professionnelle et devenir coach.

Formée à HEC à l'Executive Coaching, je m'appuie sur mes qualités d'écoute et de présence et sur la nécessité de se connaître soi-même pour permettre à mes clients de tendre vers des relations sereines avec les autres. Je les aide aujourd'hui à surmonter les obstacles, mais aussi leurs freins intérieurs et croyances pour se libérer et profiter pleinement de leur vie et réaliser leurs envies.

J'ai à cœur d'accompagner mes ex-consœurs et confrères dans les différentes étapes de leur métier, en les aidant à envisager de nouvelles perspectives, à développer leurs objectifs et à rendre possible des projets qui leur paraissent complexes ou inaccessibles.

L'autonomie dans les choix, la confiance en soi, les situations de blocage, et « trouver sa place » sont des thématiques qui résonnent fortement en moi.

Je suis quelqu'un d'énergique, communicatif qui aime le partage, rire, les voyages et le chocolat.

William Cargill

+33 6 60 33 76 13

contact@deinceps.com

Stéphanie Bertacchini

+33 6 51 49 49 75

contact@deinceps.com

Séverine Charbonnel

contact@deinceps.com

+33 6 80 13 30 41